

210C1006
FR0000036634-OP0025-GC04

5 octobre 2010

- Dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

ALDETA

(Euronext Paris)

- 1 - Le 5 octobre 2010, Invest Securities, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Alta Blue¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet de garantie de cours visant les actions de la société ALDETA, en application des articles 235-1 et suivants du règlement général.

Aux termes d'un contrat d'acquisition conclu le 6 mai 2010, Alta Blue a acquis hors marché, le 30 juin 2010, au prix unitaire de 11,08 € (i) l'intégralité de la participation détenue par la société par actions simplifiée Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL)² (soit 25 423 921 actions ALDETA) et (ii) l'intégralité de la participation détenue par la Société Anonyme des Galeries Lafayette (SAGL)³ (soit 959 901 actions ALDETA)⁴.

A l'issue de ces opérations, Alta Blue détient 26 383 822 actions ALDETA représentant autant de droits de vote, soit 99,82% du capital et de vote de cette société⁵.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **11,08 €** par action la totalité des actions ALDETA non détenues par lui, soit 47 364 actions représentant 0,18% du capital de cette société.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société ALDETA (article 231-19 du règlement général) a été déposé et est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général. Ce dernier contient le rapport établi par le cabinet Détroyat Associés, représenté par M. Emmanuel Dayan, mandaté par ALDETA comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions de la garantie de cours en application de l'article 261-1 I du règlement général.

¹ La société Alta Blue est détenue par les sociétés Altarea (contrôlée par M. Alain Taravella de concert avec M. Jacques Nicolet, directement et indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'ils contrôlent), Azur Frances II Sà.r.l (contrôlée à 100% au plus haut niveau par Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool) et Prédica (contrôlée par Crédit Agricole SA) qui détiennent chacune 1/3 du capital et des droits de vote de cette société.

² Société intégralement détenue par la Société Anonyme des Galeries Lafayette (SAGL), contrôlée par la société par actions simplifiée Motier, elle-même détenue à 100% par la famille Moulin.

³ Contrôlée par la société par actions simplifiée Motier, elle-même détenue à 100% par la famille Moulin.

⁴ Il est précisé que, préalablement à l'acquisition réalisée par la société Alta Blue susmentionnée, la société Motier détenait donc indirectement, par l'intermédiaire des sociétés SAGL et GMGL qu'elle contrôle, 26 383 822 actions ALDETA représentant autant de droits de vote, soit 99,82% du capital et des droits de vote de cette société.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 26 431 186 actions représentant 26 431 536 droits de vote.

2 - La suspension de la cotation des actions ALDETA est maintenue jusqu'à nouvel avis.
